

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL  
COMMUNAUTAIRE DU 18/10/2023  
A 18 HEURES A LA SALLE  
« JEAN NORTON CRU »  
DE LABATIE D'ANDAURE**

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit octobre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle « Jean Norton Cru » de Labâtie d'Andaure, comme suite à la convocation du 11 octobre 2023 qui a été adressée aux délégués communautaires par le Président.

Etaient présents :

Monsieur VALLON Jean-Paul, Président,  
Madame PLANTIER Marielle, Messieurs CHOSSON Jacky, SOUBEYRAND François, COUTURIER Dominique, DÉCULTY Jean-Paul, DELEVOYE Christophe, vice-présidents,  
Mesdames BLANC Marie-Laure, VIGNE Marceline, TROUILLETON Isabelle, Messieurs ASTIER Max, BLANC Amédée, DESBOS Vincent, DUVERT Frédéric, ROCHE Stéphane, LANDREIN Michel, PEYRARD Jean-Luc, GARNIER Christian, GLAIZOL Denis.

Etaient absent(e)s avec pouvoir :

Madame COSTE Bernadette avec pouvoir à Monsieur DÉCULTY Jean-Paul,  
Monsieur GAUCHIER Max avec pouvoir à Monsieur SOUBEYRAND François,  
Monsieur LOUPIAC David avec pouvoir à Monsieur DUVERT Frédéric.

Etait absente excusée : Madame BERT Myriam

Etait absente : Madame GUIOT-MOUZAÏ Siham

Le quorum étant atteint au moment de l'ouverture de la séance, et en application de l'article L5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil communautaire a désigné Monsieur DELEVOYE Christophe, secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 24

Délibération n°2023-49 : Présents : 19 – Votants : 22

\*\*\*\*\*

**Approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 10 octobre 2023**

Le conseil communautaire approuve le procès-verbal du conseil communautaire du 10 octobre 2023 par 22 voix pour, 0 abstention, 0 contre.

**Demande de subvention pour les travaux de voirie suite aux dégâts d'orages du 18 septembre 2023**  
**(délibération n°2023-49)**

Suite aux fortes précipitations du 18 septembre 2023, plusieurs communes de la Communauté de Communes ont été reconnues en l'état de catastrophe naturelle, par arrêté ministériel du 25 septembre dernier,

Monsieur le Président propose qu'un dossier de demande de subvention auprès de la Préfecture de l'Ardèche soit déposé pour des travaux de voirie causés par ces intempéries pour les communes de Lamastre, Saint Prix, Désaignes, Saint Basile, Le Crestet et Saint Barthélemy Grozon.

Les travaux sont estimés à :

- Lamastre :	254 706.39 € HT
- Le Crestet :	69 393.42 € HT
- Saint Prix :	26 936.00 € HT
- Saint Barthélemy Grozon :	5 310.00 € HT
- Saint Basile :	135 099.27 € HT
- Désaignes :	29 970.00 € HT

Soit un total de 521 415.08 € HT.

Monsieur le Président indique que le plan de financement pourrait être le suivant :

<u>Dépenses HT :</u>	521 415.08 €
<u>Recettes HT</u>	
Subvention Etat (80%)	417 132.06 €
Auto-financement ou emprunt (20%)	104 283.02 €
	-----
	521 415.08 €

Monsieur le Président propose donc de solliciter l'Etat pour l'obtention d'une subvention.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- SOLLICITE une subvention de l'Etat de 80 % pour les travaux de voirie causés par les intempéries du 18 septembre 2023, dont le montant HT est estimé à 521 415.08 €.
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à cette opération.

#### Questions diverses :

#### Candidature au dispositif « Village d'Avenir » :

Monsieur François SOUBEYRAND, maire de Désaignes, indique que sa commune est candidate au dispositif « Village d'Avenir » et explique que cette dernière a demandé d'adhérer à la marque « Petite Cité de Caractère » et a approuvé le projet de création d'un site patrimonial remarquable.

Monsieur le maire de Désaignes demande à Monsieur le Président un courrier de soutien pour cette candidature.

Le programme « Village d'avenir » proposé par le Gouvernement a plusieurs objectifs :

- accompagner les communes dans la conception et la réalisation de leurs projets, en lien avec le projet de la commune et de l'établissement public de coopération intercommunale auquel elle appartient;
- diffuser la connaissance et favoriser la mobilisation des dispositifs et outils déjà mis en œuvre par l'Etat, ses opérateurs, les collectivités territoriales et les acteurs privés présents sur le territoire ;
- mieux assurer la prise en compte, dans la mise en œuvre de ces projets, des objectifs poursuivis par l'Etat en matière de cohésion des territoires et de transition écologique.

Les élus intercommunaux sont d'accord pour la rédaction de cette lettre de soutien dans la mesure où les finances intercommunales n'en sont pas impactées.

Le secrétaire de séance,  
Christophe DELEVOYE



Arrêté le **12 1 DEC. 2023**

Le Président,  
Jean-Paul VALLON



Affiché dans les locaux de la Communauté de Communes  
et publié sur le site internet « lamastre.fr »